Une Course pour la Vie

RÈGLEMENT 2025

L'association 1 Maillot pour la Vie, fière de célébrer ses 25 ans d'engagement auprès des enfants malades, organise l'opération « Une Course pour la Vie » pour sa 5ème édition. Cet événement solidaire, qui reflète un quart de siècle de solidarité et de sourires, est une initiative visant à réunir des fonds pour continuer à soutenir ces enfants.

Le concept repose sur une course connectée et virtuelle, où chacun peut participer librement, en marchant, courant ou faisant du vélo, sur une distance illimitée. Chaque pas, chaque coup de pédale est un geste pour fêter ensemble 25 ans d'actions au service de cette belle cause.

En vous inscrivant, vous rejoignez cette célébration solidaire et acceptez pleinement le présent règlement.

ARTICLE 1 : MODALITÉS

- **Date :** du 1er au 25 avril 2025
- **Distance :** illimitée
- **Lieu :** partout dans le monde
- **Objectif :** courir, marcher ou pédaler pour une bonne cause

---

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Tous les participants s'engagent via la plateforme dédiée : www.unecoursepourlavie.com.

- **Période d'inscription :** *ouverte à partir du mardi 11 février à 8h jusqu'au jeudi 24 avril à 20h.*
- **Tarifs :**
  - Individuel : 5 € (+ 0,99 € de frais de gestion).
  - Entreprise : 10 € (hors pack).
- L'intégralité des engagements et des dons sera reversée à l'association.

⚠ **Note :** L'inscription implique l'acceptation de la charte de bonne conduite disponible sur le site.

Chaque inscrit pourra télécharger un dossard personnalisé attestant de sa mobilisation.

ARTICLE 3 : ASSURANCE

Les participants doivent disposer d'une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels.
En participant, ils dégagent l'association « 1 Maillot pour la Vie » de toute responsabilité en cas de blessures, décès ou dommages matériels.

ARTICLE 4 : ANNULATION
En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles (climatiques, sanitaires, etc.), l'organisateur peut modifier la date ou annuler l'événement.

- En cas d'annulation, les frais d'inscription seront intégralement reversés à l'association.

ARTICLE 5 : DROIT À L'IMAGE
En participant, vous autorisez l'utilisation de votre image (photos/vidéos) par les organisateurs et leurs partenaires, sur tout support et pour une durée illimitée.

Vos données personnelles seront utilisées dans le respect de la loi en vigueur. Vous pourrez exercer vos droits en contactant l'association à l'adresse : contact@unmaillotpourlavie.com

---

ARTICLE 6 : PROGRAMME
Les participants peuvent choisir entre la marche, la course ou le vélo et déterminer librement leur distance à parcourir pendant les 25 jours de l'événement.

ARTICLE 7 : ENGAGEMENT
L'inscription atteste de la lecture et de l'acceptation complète de ce règlement et de la charte de bonne conduite.